



CODIFAB

Développement des Industries Françaises
de l'Ameublement et du Bois

Accompagner et contribuer,
par la mise en oeuvre d'actions collectives,
au développement pérenne des fabricants
français de l'ameublement et du bois dans la
construction et les aménagements

LE CODIFAB, UN OUTIL DE MUTUALISATION

Le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois a pour mission de conduire et financer des actions collectives au bénéfice des entreprises cotisantes.

CRÉÉ À LA DEMANDE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES REPRÉSENTATIVES

Les acteurs des filières de fabrication d'ameublement et de la transformation du bois ont compris la force du collectif.

Au service des entreprises, les organisations professionnelles recueillent les besoins de leurs adhérents et impulsent les actions à mener en faveur de toute la profession.

Géré par les professionnels

Le CODIFAB est administré par des chefs d'entreprises, mandatés par les organisations professionnelles. Ils décident des actions d'intérêt général à mener en faveur de la profession.

Encadré par les pouvoirs publics

Équilibrées et dynamiques, les instances de décision du CODIFAB sont également composées de personnalités qualifiées et de représentants de l'État.

Avec des axes stratégiques clairs

Les professionnels et l'État définissent tous les 4 ans les grandes orientations stratégiques du CODIFAB pour accompagner les secteurs de l'ameublement ainsi que du bois, notamment dans la construction et l'aménagement.

NOS MISSIONS

Fédérer les acteurs de la filière bois et ameublement

Définir et choisir les actions collectives les plus pertinentes

Veiller à la réalisation des actions collectives

Communiquer sur les résultats et les livrables

NOS ENGAGEMENTS

Une collecte équitable de la taxe

Une démarche qualité rigoureuse et encadrée par la certification ISO 9001

Un arbitrage des actions collectives par les professionnels de la filière

Une gestion transparente des comptes avec la certification par un commissaire aux comptes, les contrôles de l'État et la publication annuelle des chiffres et indicateurs



AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

Les sommes collectées
par le CODIFAB
financent des actions
collectives en faveur des
fabricants français



Secteur de l'ameublement :
meubles & aménagements
tous matériaux



Secteur du bois :
menuiseries, charpentes,
panneaux, produits bois
d'ingénierie : CLT, bois lamellé,
poutre en I, ossature bois, etc.

Qui sont les cotisants à la taxe affectée ?

La déclaration et le paiement de la taxe affectée sont obligatoires pour toutes les personnes et les entreprises qui fabriquent des produits ou réalisent des opérations taxables, que cette activité soit leur activité principale ou une activité accessoire, indépendamment de la convention collective ou du code APE de l'entreprise.

La taxe affectée est due par les fabricants établis en France et les importateurs des biens et services du secteur de l'ameublement ainsi que du secteur du bois. Ces produits et services sont recensés par voie réglementaire et par référence à la nomenclature d'activités et de produits en vigueur.

Ordonnance n° 2021-1843 et liste des produits et services sur www.codifab.fr

15 000

ENTREPRISES PME / ETI ET ARTISANS

Le CODIFAB, c'est la force de
4 200 PME/ETI et plus de 10 000
artisans représentés par leurs
organisations professionnelles



LA FORCE D'UN RÉSEAU

L'écosystème professionnel solide et durable sert la capacité d'innovation et d'anticipation des entreprises cotisantes.



UTILISATION DES FINANCEMENTS PAR DOMAINE D' ACTIONS

ACTIONS DE PROMOTION ET COMMUNICATION

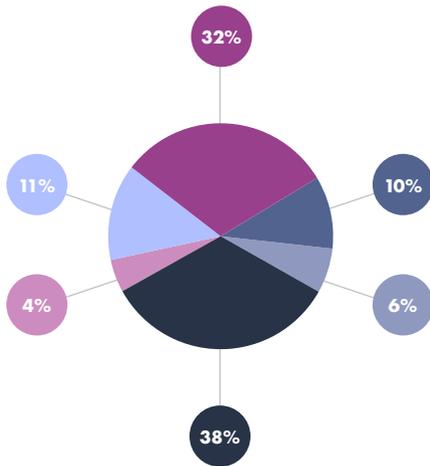
Valoriser l'offre française, séduire de nouveaux clients et fédérer les acteurs de la filière

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Conquérir de nouveaux marchés

FORMATION ET COMPÉTENCES

Rendre les acteurs de la filière toujours plus performants



ACTIONS TECHNIQUES ET RECHERCHE

Innovier et améliorer les performances des produits, ouvrages et process

INNOVATION ET DESIGN

Impulser la créativité au service des enjeux de demain

ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES

Mieux connaître les marchés et anticiper leurs évolutions

Chiffres 2023

ENTREPRISES

l'Ameublement français

FCBA Institut technologiques
CETIM

UFME

ACTIONS COLLECTIVES

MEDIFA Communication / promotion
CNDB
PROJETS Artisanat

UICB

GEM International

UIPC

LE FRENCH DESIGN by VIA Design

UMB FFB

CODIFAB
Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois

IPEA Études économiques
Institut de la Maison

MB CAPEB

AFPIA Est - Nord
AFPIA Lyon Novéha Formation

UNAMA

Etat CSF FBF

Organisations professionnelles représentatives

Partenaires institutionnels

Partenaires ayant reçu une délégation de compétences



Maison de santé de Liffolle-Grand © Olivier Mathiotte

POUR EN SAVOIR PLUS ET SUIVRE
L'ACTUALITÉ DES ACTIONS COLLECTIVES



CODIFAB

120 Avenue Ledru Rollin, 75011 Paris
information@codifab.fr
01 44 68 18 08

[codifab.fr](https://www.codifab.fr)



NEWSLETTER

Inscrivez-vous !



PAGE LINKEDIN

Suivez-nous !



Rejoignez la force du collectif !